

Vos questions / nos réponses

## **Demande de Renseignement URGENT !!!**

Par [Profil supprimé](#) Postée le 29/09/2010 06:30

Bonjour,

Mon frère de 22 ans se drogue avec toute sorte de drogues, il se pique et prend aussi de la méthadone, il pourri la vie de toute ma famille, il demande de l'argent pour acheter sa drogue et si on ne lui donne pas il pique une crise et casse tous ce qu'il trouve ! Je souhaiterais savoir comment le faire enfermer sans son consentement en cure de sevrage ?? C'est urgent la santé de mon père en dépend !!

---

### **Mise en ligne le 29/09/2010**

Bonjour,

Nous comprenons votre désarroi, votre colère et votre urgence et il nous semble important de préciser un certain nombre de choses.

La première c'est que les drogues que votre frère consomme, quelles qu'elles soient, n'expliquent pas l'ensemble des comportements que vous décrivez. Une grande partie de ses comportements est liée à la personnalité de votre frère et probablement à de la souffrance, de la douleur (...), c'est à dire tout ce qui est en amont de ses consommations et qui pourrait au contraire les expliquer. Les usages problématiques de produits s'installent rarement sans raison. Pour dire les choses simplement, si votre frère ne prenait plus aucune drogue, ses problèmes ne seraient pas réglés pour autant. Votre frère a peut-être trouvé dans les drogues qu'il consomme une réponse, illusoire évidemment, à ce qui le met à mal par ailleurs.

Pour répondre à votre question sans trop de détours, il n'est pas possible de "faire enfermer sans son consentement en cure" quelqu'un qui se drogue. Les prises en charge spécialisées en toxicomanie allient le plus souvent un accompagnement médical et psychologique, parfois social, et il est impératif que l'utilisateur soit volontaire pour la simple raison qu'il est l'acteur principal de cette prise en charge. Personne ne peut vouloir à sa place ni se mobiliser pour lui.

Vous évoquez des comportements violents qui sont effectivement intolérables. Il est toujours très difficile pour l'entourage d'y faire face et de réagir de manière adéquate.

Sachez que la plupart des Centres de Soins Spécialisés pour Toxicomanes proposent de recevoir et d'accompagner, soutenir, conseiller, les familles vivant des moments difficiles. Vous trouverez, dans les liens ci-dessous, les coordonnées de deux lieux pouvant vous accueillir dans votre département. Les consultations y sont confidentielles, individuelles et gratuites.

Evidemment, nos écouteurs sont à l'entière disposition de tous les membres de la famille pour discuter de la situation qui vous préoccupe. Nous vous encourageons donc vivement à nous contacter au 0 800 23 13 13, l'appel est anonyme et gratuit depuis un poste fixe et le service est ouvert tous les jours de 8h à 2h.

Bien à vous.

---

## **Pour obtenir plus d'informations, n'hésitez pas à prendre contact avec les structures suivantes :**

---

### **[CSAPA la Désirade, CAARUD Oasis - Association Espace:](#)**

19 rue Gambetta  
45200 MONTARGIS

**Tél :** 02 38 28 77 80

**Site web :** [www.associationespace.com](http://www.associationespace.com)

**Secrétariat :** Lundi, mardi, jeudi, vendredi de 8h30 à 12h30 et 13h à 18h, mercredi de 9h à 17h30

**Accueil du public :** CAARUD: Lundi 9-12h et 14-17h. Mardi 9-12h30. Mercredi 9-12h. Jeudi 14-17h. Vendredi 9-12h et 14-17h. CSAPA: lundi, mardi, jeudi et vendredi de 8h30 à 12h30 et 13h à 17h30.

**Consultat° jeunes consommateurs :** Au CSAPA aux mêmes horaires d'ouverture Autres lieux de consultations à Gien, Briare.

**Substitution :** uniquement sur rendez-vous

**Service de prévention :** Espace réalise la réduction des risques à Distance (envoi gratuit de matériels stériles par voie postale) pour l'ensemble du Centre Val de Loire : [rdradistance.centre@associationespace.fr](mailto:rdradistance.centre@associationespace.fr) ou au 02 38 28 07 02

[Voir la fiche détaillée](#)

### **[CSAPA le 10 BIS de l'APLEAT-ACEP](#)**

10 bis Boulevard Rocheplatte  
45000 ORLEANS

**Tél :** 02 38 62 64 62

**Site web :** [www.apleat-acep.com](http://www.apleat-acep.com)

**Accueil du public :** Du lundi au jeudi de 9h à 12h30 et de 13h30 à 17h (sauf le lundi 18h). Vendredi de 13h30-17h

[Voir la fiche détaillée](#)